

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Procurations : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 19h, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (10)

M. BARITHEL Eric ; M. DAVIET Rémi ; Mme GUY Nicole ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; M. DUCHEZ Patrick ; Mme MICHELET Aude ; Mme MELIARD Marie-Laure ; Bruno BARTHALAIS ; M. LUGAZ Patrick.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (5)

M. DE MARCHI Jean-Louis donne pouvoir à M. DUCHEZ Patrick ; M. PAILLE Jean-François donne pouvoir à Mr DAVIET Rémi ; M. ZANINI Frédéric donne pouvoir à Mme GUY Nicole ; Mme FOCHT Catherine donne pouvoir à Mr ROLLIN Marc ; Mme DUCLOS Catherine donne pouvoir à Mme MELIARD Marie-Laure.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20/03/2024

Date d'affichage de la convocation : le 20/03/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 19 Février 2024 ;

Monsieur Le Maire demande à rajouter exceptionnellement à l'ordre du jour du conseil municipal une délibération concernant « L'aide ponctuelle à un habitant pour ses frais de déplacement », le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour cette délibération.

Délibération n°D20240301 : Approbation du compte de gestion 2023 du receveur :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Délibération n°D20240302 : Approbation du compte administratif du budget principal 2023 :

M. Eric BARITHEL Maire-Adjoint est élu président de séance.

Hors de la présence du maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget principal 2023,**

Délibération n°D20240303 : Vote des taux des taxes locales pour 2024 ;

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales les bases ayant de nouveau fortement augmentées en 2023, et qui se présentent ainsi :**

Taxe d'habitation	9.26 %
Foncier bâti	20.78 %
Foncier non bâti	40.98 %

- *de DONNER pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM.*

Délibération n°D20240304 : Affectation des résultats de fonctionnement 2023 au budget principal 2024 :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 au budget principal 2024 à hauteur de **1 461 965.40 €** de la manière suivante :

Au fonctionnement

Au compte R 002 **700 000.00 €**

A l'investissement

Au compte R 001 **818 108.73 €**

Au compte R 1068 **761 965.40 €**

Délibération n°D20240305 : Vote du budget principal 2024 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024, élaboré lors de la commission de finances du 15 mars 2024.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- ✓ Fonctionnement : 7.5 %
- ✓ Investissement : 7.5 %

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

- **APPROUVE le budget Primitif 2024 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :**

- ✓ **FONCTIONNEMENT** **2 027 915.30 €**
- ✓ **INVESTISSEMENT** **3 309 310.91 €**

Délibération n°D20240306 : Attribution de subvention de fonctionnement aux associations dunoises :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations dunoises.**
- ✓ **La somme votée sera inscrite au budget primitif 2024.**

Délibération n°D20240307 : Demande de subvention complémentaire au CD74 au titre de la politique touristique, réajustement enveloppe travaux pour le camping :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 145 142.50 € auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'accompagnement financier au titre de la politique touristique, pour les opérations susvisées.**
- **MANDATE le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Délibération n°D20240308 : Suppression poste chargée d'accueil catégorie hiérarchique C adjoint Administratif 1^{ère} classe en création poste chargée d'accueil catégorie C adjoint Administratif 2^{ème} Classe :

Le Maire propose au Conseil municipal :

- ✓ La suppression de l'emploi permanent de chargée d'accueil à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) et,
- ✓ La création d'un emploi permanent de chargée d'accueil à temps complet au grade de d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie c à compter du 17/05/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- *D'ADOPTER la proposition du Maire,*
- *DE MODIFIER comme suit le tableau des emplois :*

SECRETARIAT DE MAIRIE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Chargée d'accueil	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
Chargée d'accueil	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC

- *D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.*

Délibération n°D20240309 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité :

Après avoir délibéré le Conseil municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **ADOPTE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements,

Délibération n°D20240310 : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau de la région Auvergne Rhone Alpes pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- *Approuve le plan de financement ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention, de 131 600.00 € auprès de l'agence de l'eau de la Région AUVERGNE RHONES ALPES ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.*

Délibération n°D20240311 : Approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : - **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.

Article 2 : - **Accepte** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8-2.

Article 3 : - **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

Article 4 : - **Autorise** Monsieur Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 5 : - **Autorise** Monsieur Le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Délibération n°D20240312 : Demande de subvention FONDS VERT pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FONDS VERT. auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.**
- **Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.**

Délibération n°D20240313 : Aide ponctuelle à un habitant « frais de déplacement » :

- **Accepte** à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 270.00 € à la participation de ses frais de carburant pour cet habitant.

Questions Diverses et tour de table :

La séance est levée à 22h30

**Le Maire,
Marc ROLLIN**



Le registre des délibérations est consultable en Mairie.